

MENAGES ET PAUVRETE EN GUINEE MARITIME

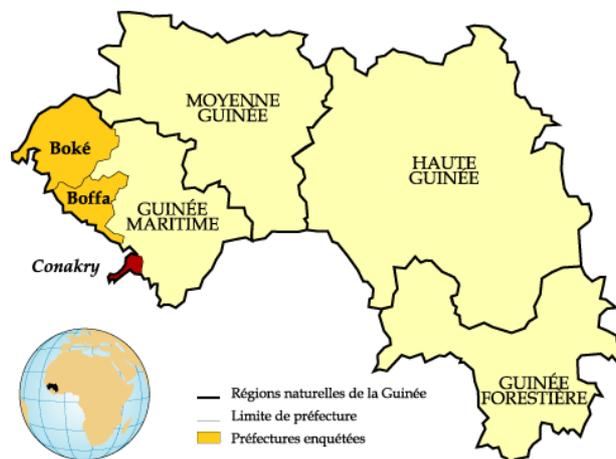
LE CAS DES SOUS-PREFECTURES DE MANKOUNTAN ET DE KANFARANDE

Les données de cette étude sont issues de deux enquêtes pluridisciplinaires (démographiques, économiques et socio-anthropologiques) en Guinée maritime réalisées en collaboration avec la Direction Nationale de la Statistique de Conakry (Guinée) et le laboratoire de recherche POPINTER de l'université Paris 5.

Ces deux enquêtes ont pour objectif d'apporter des informations quantitatives complémentaires du Recensement de la Population de 1996 et de l'EDS (Enquête Démographique et de Santé) de 1999 sur les comportements démographiques (nuptialité, fécondité, famille, migration), économiques (activité des ménages, budget des ménages) et socio-sanitaires (taux de vaccination, suivi pré et post-natal, itinéraires thérapeutiques). De plus, elles présentent l'originalité de compléter ces données par des observations et des informations **qualitatives**, sur les dimensions **sociologique et anthropologique de la pauvreté**. Cette collecte interdisciplinaire permet d'éclairer les comportements démographiques et socio-économiques des populations en relation avec leur milieu de vie.

Enfin, ces deux enquêtes s'inscrivent dans les préoccupations du Gouvernement pour la mise en oeuvre des Stratégies de Réduction de la Pauvreté telles que formulées dans le DSRP (Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté) car elles ont une portée régionale, voire nationale, qui dépasse le cas particulier des deux sous-préfectures.

Figure 1
Préfectures enquêtées



Méthodologie

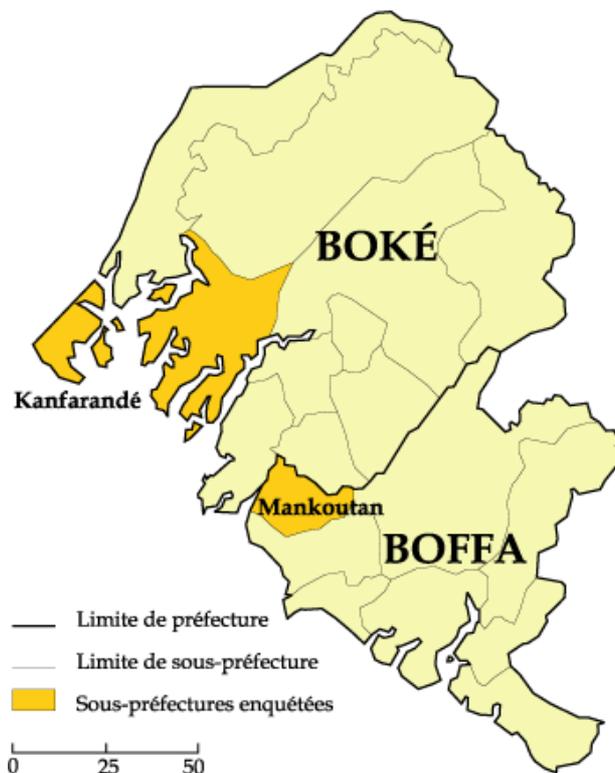
La collecte des données quantitatives et qualitatives s'est déroulée dans deux sous-préfectures de la Guinée maritime : Mankoutan (préfecture de Boffa) et Kanfarandé (préfecture de Boké). Huit villages ont été sélectionnés selon deux critères spécifiques : le milieu naturel et l'effectif de population. Ainsi, après fusion des données des deux zones d'observation, les villages de mangrove sont autant représentés que les villages de plateaux. Et un effectif de population totale assez important a été recensé pour permettre de recueillir un nombre suffisant de questionnaires auprès des hommes et des femmes d'âge adulte, qui sont les populations-cibles de l'enquête.

La collecte des données s'est déroulée en deux phases :

- janvier-février 2002 à Mankoutan qui est considérée comme l'enquête-pilote,
- décembre-janvier 2003 à Kanfarandé.

Figure 2

Sous-préfectures enquêtées



Bilan de la collecte

Tableau 1
Districts enquêtés

Sous-préfecture	
Mankountan	Kanfarandé
Toumbeta	Kanfarandé
Mankountan	Kibanco
Kalexe	Koukouba
Bigori	Lansanaya

Source : DNS/POPINTER

Tableau 2
Caractéristiques démographiques

	Mankountan	Kanfarandé
Population de référence (a)	3 444	4 475
Population recensée (b)	4 461	5 302
Nombre de migrants recensés (a – b)	1 017	833
Nombre de concessions	341	364
Rapport de masculinité (%)	93,6	96,4
Age médian	16,8	17,2
Rapport de dépendance (%)	123,5	97,4
Nombre moyen de personnes par ménage	10,1	12,3

Source : DNS/POPINTER

Le recensement de la population

Dans chacune des deux sous-préfectures, un recensement de la population a été réalisé. Les variables recueillies sont les suivantes :

- âge
- sexe
- ethnie
- statut matrimonial
- lien de parenté avec le chef de ménage et avec le chef de noyau
- statut résidentiel
- confiage des enfants
- scolarité
- statut migratoire (motif, durée, destinations des migrations, relations économiques avec la famille).

Le recensement permet outre la composition des ménages, de décrire les caractéristiques socio-économiques et le niveau de confort des logements recensés grâce à une fiche habitation remplie pour chaque ménage, qui comprend les variables suivantes :

- type construction du toit
- type de sol
- types de toilettes
- nombre de pièces à dormir
- type d'éclairage
- méthode de cuisine (feu, charbon,...)
- lieu d'accessibilité à l'eau
- possession d'équipements ménagers (radio,vélo,...)

Les questionnaires individuels

Des questionnaires socio-démographiques ont été administrés aux hommes âgés de 18 à 70 ans et aux femmes de 15 à 70 ans. La collecte a été établie selon un échantillon aléatoire. 800 hommes et 700 femmes ont été interrogées. Les questionnaires comportaient les modules suivants :

- caractéristiques individuelles
- nuptialité et choix du conjoint
- fécondité
- santé
- santé des enfants et planification familiale (pour le questionnaire femme uniquement)
- budget du ménage
- nature des activités économiques (agriculture, pêche,...)
- perception des problèmes liés à l'environnement
- parcours migratoires

L'enquête qualitative

Elle comprend deux niveaux :

- les entretiens individuels

En complément de l'enquête quantitative, des données d'ordre qualitatif ont aussi été collectées.

-- entretiens auprès d'informateurs privilégiés (présidents de districts, chefs religieux, directeurs d'écoles et instituteurs, présidentes de femmes, responsable du centre de santé, tradipraticiens,).

-- entretiens auprès de villageois identifiés et choisis au cours des recensements et de la passation des questionnaires en raison de leurs caractéristiques socio-démographiques

Différents thèmes ont été abordés avec les personnes choisies telles que histoire et stratégies migratoires au niveau individuel et familial, retour au village, division des tâches au sein de la famille, mariage et choix du conjoint, système d'entraide et prises de décisions.

- Les données communautaires

Sur les plans des villages, les infrastructures sanitaires, scolaires, administratives, économiques, religieuses et culturelles ont été listés et reportés.

Tableau A 1 Bilan de la collecte (Mankoutan 2002)

	Toumbeta	Kalexé	Bigori	Mankoutan	Ensemble
Enquête Quantitative					
Fiche habitation	63	94	64	120	341
Questionnaires femmes	0 ^a	100	100	100	300
Questionnaires hommes	100	100	100	100	400
Enquête Qualitative					
Entretiens informateurs privilégiés	8	12	10	10	40
Entretiens population	14	5	7	11	37
Entretiens collectifs	1	0	2	1	4
Données Communautaires					
Liste des infrastructures	1	1	1	1	4
Plan du village	1	1	2	1	5

^a L'enquête auprès des femmes de Toumbeta n'a pu être réalisée en raison des problèmes de santé de l'équipe de recherche dans ce village.

Source : Enquête DNS/POPINTER 2002.

Tableau A 2 Bilan de la collecte (Kanfarandé 2003)

	Kanfarandé	Kibanco	Koukouba	Lansaya	Ensemble
Enquête Quantitative					
Fiche habitation	117	65	100	82	364
Questionnaires femmes	100	100	100	100	400
Questionnaires hommes	100	100	100	100	400
Enquête Qualitative					
Entretiens informateurs privilégiés	7	9	4	6	26
Entretiens population	28	18	21	26	93
Données Communautaires					
Liste des infrastructures	1	1	1	1	4
Plan du village	1	1	1	1	4

Source : Enquête DNS/POPINTER 2003.

La pauvreté en Guinée

La Guinée, pays d'Afrique de l'ouest s'étend sur 245 857 km². La population guinéenne est estimée à 7 156 406 habitants d'après le recensement de 1996, et compte 1 051 203 ménages soit en moyenne 6,8 personnes par ménage.

La Guinée, en 2003, selon l'indice de développement humain du PNUD est classée 157^{ème} sur 174. Le niveau des indicateurs de développement social reste très faible : l'espérance de vie à la naissance est de 52 ans, le taux d'alphabétisation des adultes est très bas (28,8 % d'après le QUIBB 2002-2003) se situant en dessous de la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne (62,4 %), le taux de mortalité infantile est très élevé (107 p. 100)...

« Par ailleurs, le profil de pauvreté élaboré en 1994-1995 avait révélé que 40 % de la population vivaient sous le seuil de pauvreté, évalué à l'époque à environ 300 \$ par an et par personne ». L'objectif principal du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté est donc de faire baisser ce ratio à 30 % en 2010. En effet, le Gouvernement guinéen s'est donné comme objectif de concevoir et mettre en œuvre la lutte contre la pauvreté en élaborant une stratégie qui doit servir de cadre pour l'ensemble des politiques et programmes de développement. Cette vision globale du développement, le gouvernement guinéen, sous la pression de la Banque Mondiale l'a consignée dans le document « Guinée, vision 2010 ». Cet objectif s'inscrit dans la Déclaration du Millénaire qui vise la réduction de moitié de la pauvreté en 2015.

La stratégie élaborée et mise en œuvre par le Gouvernement repose sur 3 axes :

- une croissance économique forte et durable porteuse de larges opportunités d'emplois et de revenus en faveur des pauvres ;
- le développement des services de base et l'accès équitable à ces services ;
- l'amélioration de la gouvernance et le renforcement du cadre institutionnel et humain.
-

La pauvreté en Guinée n'est pas un phénomène uniforme, elle ne se répartit pas de manière égale parmi les groupes socio-économiques et entre les différentes régions naturelles du pays. Certains progrès ont été enregistrés au cours des dernières années, mais les différents indicateurs restent toutefois préoccupants. Le rapport souligne en outre que l'un des facteurs déterminants de la pauvreté est lié à la gestion centralisée que la Guinée a connu pendant de longues années, faisant référence à la politique de son ancien président Ahmed Sékou Touré. Cette politique a donc favorisé une sorte d'attentisme des populations qui empêche la mise en œuvre de politiques réductrices de pauvreté.

Le document énumère les principaux facteurs qui empêchent le développement des activités économiques : l'insuffisance d'infrastructures (routes, pistes, ponts, communication, énergie...) ; l'insuffisance des services sociaux de base (éducation, santé et points d'eau). Dans ce pays, majoritairement rural, la pauvreté résulte des conditions économiques de la production agricole, il évoque les difficultés d'accès au crédit, le manque d'outils de production et le manque d'amélioration des techniques agricoles. Plus généralement, il souligne l'inadéquation de la formation des ressources humaines au marché. Enfin, il dénonce la faiblesse de l'administration tant dans la limitation des services offerts (parfois de mauvaise qualité) que dans le manque de soutien au développement d'activités économiques du secteur privé ; et la présence grandissante de l'insécurité.

Ménages et conditions de vie

La définition du ménage la plus usitée est : « un ensemble constitué [...] de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (le chef de ménage), vivent dans un même logement, prennent souvent leurs repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes »[2].

La notion de ménage ainsi définie superpose un critère résidentiel qui permet de localiser les individus, et un critère socio-économique qui permet de qualifier la nature des relations entre les individus composant le ménage.

Notre méthode a donc consisté à recenser le chef de ménage, ainsi que sa/ses épouse(s), ses enfants, les personnes qui résident habituellement avec lui, ainsi que les descendants du chef de ménage qui n'habitent plus avec lui et les personnes ayant habité avec lui et avec qui il entretient encore actuellement des relations économiques.

- Les caractéristiques des chefs de ménage

Dans les sous-préfectures de Mankountan et de Kanfarandé, 705 ménages ont été recensés, auxquels correspondent 705 chefs de ménage. Compte tenu de la superficie des districts et du temps limité de l'enquête, seuls certains secteurs des huit districts retenus ont pu être recensés.

La répartition par sexe

Le recensement de la population guinéenne effectuée en 1996 indique que sur l'ensemble du pays, 85% des chefs de ménage sont des hommes. En Guinée Maritime cette proportion s'élève à 88%. Les données DNS-POPINTER confirment la masculinité du statut de chef de ménage : 88 % des ménages ont à leur tête un homme et donc 12 % une femme (plus souvent, cette situation est due à l'émigration masculine et au veuvage).

L'âge des chefs de ménage

L'âge moyen des hommes chefs de ménage est de 57 ans contre 62 ans pour les femmes de même statut. Ce résultat laisse à penser que plus les femmes avancent en âge, plus elles sont enclines à devenir chef de ménage. Cet écart d'âge entre les femmes et les hommes s'explique donc par leur différence de statut matrimonial.

L'état matrimonial des chefs de ménage

Comme le confirme le recensement de la population au niveau national en 1996, les chefs de ménage hommes sont en majorité des personnes mariées (96 %). Les célibataires, les veufs et divorcés sont très peu représentés. Toutefois des différences liées au sexe du chef de ménage sont notables (tableau 1).

La situation matrimoniale des hommes chef de ménage est classique : 53 % sont en union polygame et 42 % sont en union monogame et seulement 2 % d'entre eux sont célibataires. -Cette situation est due au cycle de vie des ménages : un homme devient chef de ménage lorsqu'il se marie et qu'il a des enfants).

Tableau 3

Répartition des chefs de ménage selon le sexe et le statut matrimonial

	Hommes	Femmes	Ensemble
Célibataire	2,4	0,0	2,1
Fiancé (e)	0,5	0,0	0,4
Monogame	42,1	6,0	37,9
Polygame ^a	53,4	49,4	52,9
Veuf (ve)	0,3	42,2	5,2
Divorcé (e)	1,3	2,4	1,4
<i>Total</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>	<i>100%</i>
<i>Effectifs</i>	<i>622</i>	<i>83</i>	<i>705</i>

^a Homme ayant plusieurs femmes ou femme dont l'époux a plusieurs épouses
Sources : DNS/POPINTER

Par contre, celle des femmes présente quelques particularités. En effet, plus d'une femme chef de ménage sur deux est mariée (49,4%+ 6,0%). Elles vivent sans leurs maris qui sont-soit mariés dans un autre village ou dans une autre sous-préfecture, soit partis en migration. Elles sont chefs de ménage par « défaut » en quelque sorte. « *Une femme qui habite seule ou qui dirige un noyau monoparental est donc considérée comme chef de ménage quel que soit son statut matrimonial (célibataire, divorcée, séparée, veuve, mariée)* » [3]

-Les structures des ménages

Trois indicateurs sont utilisés afin de mesurer la composition des ménages :

La taille des ménages

Le nombre moyen de personnes par ménage s'élève à 11,2 personnes¹. Cette moyenne cache cependant une répartition relativement dispersée.

Les ménages composés d'une seule ou deux personnes sont très rares (3,7%). Par contre deux ménages sur dix (22,7%) comptent entre 13 et 20 personnes, et un sur douze (8,4%) plus de 20 personnes. La taille maximale observée, pour un même ménage, est de 93 personnes. Cet unique ménage représente à lui seul un sous-secteur d'un district.

-La typologie des ménages

Cette typologie, construite à partir de la situation matrimoniale des chefs de ménage et du nombre de noyaux, distingue trois sortes de ménages :

Les ménages nucléaires simples

Ces ménages sont composés uniquement du chef de ménage, de sa/ses épouses et/ou des enfants.

Les ménages nucléaires élargis

Ces ménages comprennent, en plus du noyau biologique familial, des individus apparentés ou non au chef de famille, et un ou plusieurs noyaux qui peuvent avoir à leur tête aussi bien un fils, un frère, un cousin... ou une personne n'ayant aucun lien de parenté avec le chef de famille.

Les ménages monoparentaux

Cette dernière catégorie de ménages se distingue des deux autres car elle comprend uniquement le chef de ménage, homme ou femme, marié ou non, vivant seul, avec son/ses enfants, avec des individus apparentés ou non, ou avec un ou plusieurs noyaux.

Tableau 4

Répartition des types de ménages

Type de ménage	Effectifs	%
Ménages nucléaires Simples		10,5
Monogame	32	4,5
Polygame	42	6,0
Ménages nucléaires élargis		73,8
Monogame	234	33,2
Polygame	286	40,6
Ménages monoparentaux		15,7
Simples	15	2,1
Élargis	96	13,6
<i>Total</i>	<i>705</i>	<i>100,0</i>
Sources : DNS/POPINTER.		

Les ménages nucléaires élargis sont les plus fréquents, ils représentent près des trois quarts des ménages. A l'intérieur de ce type de ménages, les polygames sont les plus nombreux (41 %).

On compte 11 % de ménages nucléaires simples. Parmi ceux-ci, les ménages polygames sont les plus nombreux (6 %).

Mais le résultat le plus surprenant reste l'ampleur des ménages monoparentaux qui représentent 16 % de l'ensemble des ménages de la typologie.

-L'organisation des ménages

Quel que soit le type de ménage, leur organisation est déterminée par le chef de ménage. Ce dernier décide du rôle et de la fonction de chacun selon la tradition et la culture de son groupe ethnique

Les ménages monoparentaux

La grande majorité des ménages monoparentaux sont dirigés par des femmes. Leur statut de femmes les limite dans leurs opportunités d'emplois, de ressources, d'accès à la terre.

En effet, c'est le chef de famille qui apporte la contribution économique principale, et ces femmes ne rapportent que très rarement un revenu équivalent à celui d'un chef de famille de conditions identiques.

Elles ont un accès plus limité aux ressources naturelles de travail telles que les terres. Traditionnellement, les terres appartiennent au mari. Les femmes chefs de ménage ont soit hérité d'une parcelle de terre (quand le mari est décédé), soit le mari leur a donné un champ quand il a quitté le village. Ces femmes possèdent donc une superficie de travail moins importante que les hommes de même statut et une production agricole inférieure à celle des hommes. La présence de personnes apportant des ressources en nature et/ou en espèces au sein des ménages monoparentaux est essentielle quant à leur bon fonctionnement économique. C'est pourquoi les ménages monoparentaux élargis connaissent une précarité moins fréquente que celle des monoparentaux simples. Ces derniers font face à des charges plus lourdes car les femmes doivent assumer la garde des enfants, l'entretien de la maison et la pratique de l'activité économique.

Elles doivent donc pratiquer des activités compatibles avec ces différentes contraintes, qui les contraignent à limiter leur temps de travail, réduisant ainsi leurs ressources économiques et alimentaires.

Les ménages nucléaires simples

L'état matrimonial des chefs de ménage, en union monogame ou polygame, engendre des différences dans la distribution des tâches. Un homme polygame possède « des bras » supplémentaires pour les activités économiques : ses femmes et ses enfants. A chacune des femmes est attribué un rôle : par exemple, l'une aura comme principale activité l'éducation des enfants, une autre s'occupera de la préparation des repas sachant qu'elles peuvent opérer des tours en ce qui concerne ces tâches. L'une peut aussi être chargée de la riziculture et l'autre de la pêche à la nasse. Les enfants, plus nombreux dans les ménages polygames, aident aux tâches domestiques (les filles) et économiques (filles et garçons) de la famille. Les ménages polygames ont donc davantage de ressources humaines que les ménages monogames, ce qui entraîne logiquement des ressources économiques plus élevées (financières et de subsistances) et davantage de possibilités quant aux diversifications des activités économiques.

Les femmes monogames subissent les plus grandes difficultés car elles doivent s'occuper à la fois des enfants, des tâches domestiques et des activités agricoles. Une femme Baga nous confiait : « *je souhaite une seule chose que mon mari prenne une autre femme* ». Parfois les femmes en viennent à souhaiter une coépouse simplement pour alléger leur fardeau.

Les ménages élargis

La division des tâches domestiques et économiques est la même que dans les ménages nucléaires simples. La seule différence est la présence de personnes supplémentaires dans le ménage. Et les personnes qui habitent en plus du noyau nucléaire biologique sont le plus souvent des actifs qui participent à la vie économique et apportent au ménage des ressources supplémentaires : financières et en nature. C'est donc la structure du ménage qui explique les ressources (en terme d'habitat notamment).

- Les conditions d'habitation des ménages

Cette analyse est faite à partir des données de la première enquête réalisée dans la sous-préfecture de Mankountan.

Notre hypothèse de départ, à savoir que les structures familiales peuvent être associées à des caractéristiques de pauvreté, va être vérifiée par les indicateurs tels que le nombre d'enfants confiés, l'état matrimonial du chef de ménage. Ces indicateurs de famille vont nous être utiles pour cette partie car ils sont à la fois indicateurs des structures familiales et indicateurs de pauvreté¹. Nous allons également mettre en évidence la complexité des relations entre les structures familiales et la pauvreté (conditions d'habitation), et l'expliquer en analysant l'organisation familiale.

Equipements et structures des ménages²

L'approvisionnement en eau, en milieu rural africain, n'est pas vraiment révélateur de différences de conditions de vie. Et ceci se vérifie dans la sous-préfecture de Mankountan. Le tableau 14 le confirme : les effectifs sont très dispersés. Les types d'approvisionnement en eau les plus courants sont le puits et le forage. Toutefois, tous les villages ne possèdent pas un forage. Le problème d'accès et d'approvisionnement en eau est général pour l'ensemble de la population. Cependant, le véritable indicateur de pauvreté ne s'expliquerait-il pas par le fait de devoir puiser de l'eau en dehors de sa concession ?

77 ménages possèdent un puits dans leur concession et 108 se rendent chez le voisin. Au total, 103 ménages se rendent au forage, parmi celles-ci 46 se rendent uniquement à ce point d'eau, 42 possèdent également un puits dans leur concession et 15 vont en plus du forage puiser de l'eau chez le voisin. La pauvreté s'explique donc par la possession d'un point d'eau personnel.

Les latrines sommaires sont les plus utilisées. Certains ménages possèdent des latrines aménagées mais ils restent très minoritaires. Certes, ce sont les familles élargies qui en possèdent mais leur effectif est si faible qu'on ne peut généraliser.

Ainsi, l'approvisionnement en eau et les installations sanitaires ne sont pas des indicateurs pertinents dans l'étude d'une pauvreté différentielle des structures familiales.

Il nous faut donc, maintenant, analyser la nature des matériaux de construction qui seront certainement plus parlants dans l'existence de différences entre les types de famille.

Nature des matériaux de construction et structures des ménages³

Les ménages nucléaires simples possèdent, majoritairement, des habitations dont les murs sont en terre battue. Les ménages élargis se partagent entre des habitations dont les fondations sont en terre battue et à la fois en terre battue et crépissage. En effet, parmi les 106 types de construction en terre battue et crépissage, 55 sont des ménages élargis sans noyau et 34 des ménages élargis avec noyau. Ceci semble bien être la marque d'une relative aisance de ce type de ménages.

Les familles élargies sembleraient avoir davantage de ressources que les ménages nucléaires car le crépissage de la maison exige à la fois des moyens financiers et également de la main-d'œuvre. En effet, le crépissage permet de protéger l'habitation des intempéries climatiques ; de plus, recouvrant la terre battue, il protège également celle-ci, renforçant de ce fait la solidité de la maison. D'ailleurs, la main-d'œuvre et les moyens financiers ne vont-ils pas de pair ? Et dans ce cas, les ménages nucléaires simples, et en particulier monogames et monoparentaux, sont les plus défavorisés. En effet, les chefs de ménages nucléaires en union polygamique possèdent davantage d'enfants et ont plusieurs femmes, ce qui les rend, économiquement « plus avantageés » : ils possèdent « des bras » supplémentaires pour les activités agricoles et les activités qui rapportent de l'argent (le commerce en particulier), et peuvent

¹ Avant de présenter nos résultats, nous souhaitons avertir le lecteur sur un point très important : la taille des effectifs. En effet, au cours de l'analyse, nous allons rencontrer des effectifs relativement faibles que nous devons interpréter avec prudence ; nous parlerons donc en termes de tendances ou de majorités selon que les effectifs sont inférieurs à 15 ou compris entre 15 et 30. Maintenant que cette précision est faite, nous pouvons commencer l'analyse.

² Le lecteur est invité à se rendre en annexe page 20

³ Le lecteur est invité à se rendre en annexe page 21

donc acquérir du matériel de meilleure qualité que les ménages nucléaires monogames et monoparentaux (ils sont 12 à posséder des murs en crépissage et terre battue contre 3 pour les monogames et les monoparentaux).

Nous allons vérifier si les autres indicateurs confirment ces constatations : les familles élargies possèdent de meilleurs matériaux qui demandent des moyens financiers assez importants, et donc de la main-d'œuvre.

Le toit de l'habitation permet également de noter le niveau de précarité ou de richesse de la population. Comme nous l'avons déjà précisé, la matière utilisée donne une idée des moyens économiques de la famille.

Les ménages élargis, dans leur majorité, possèdent un toit en tôle, alors que la majorité des ménages nucléaires en possèdent un en chaume. Toutefois, la part de ménages nucléaires possédant un toit en tôle n'est pas négligeable, comme celle, d'ailleurs, des ménages élargis possédant un toit en chaume. Seuls les ménages élargis possèdent à la fois un toit en chaume et un toit en tôle. Ceci est caractéristique des ménages ayant deux maisons et/ou une cuisine protégée par un toit, le plus souvent en chaume. D'ailleurs, cette remarque atteste de la moindre précarité des ménages élargis par rapport aux ménages nucléaires simples. Ainsi, posséder un toit en tôle est un signe de richesse et de réussite économique. Comme le crépissage, posséder un toit en tôle doit certainement coûter une certaine somme ou un certain nombre d'estagons de riz (unité de mesure du riz), la réussite économique est donc essentielle, et celle-ci est possible si l'on possède de la main d'œuvre donc une grande famille, qui sous-entend de nombreux enfants, mariés ou non, la présence de collatéraux et aussi celle d'enfants confiés apparentés ou non.

Le type de sol est aussi un indicateur de pauvreté car, comme nous l'avons dit, la nature de celui-ci est en lien direct avec la santé des habitants. Toutefois, en milieu rural africain, il est rare que les habitations est un revêtement du sol en ciment. La grande majorité des ménages, quelle que soit leur structure, vivent dans des habitations dont le sol est en terre battue. Cependant, certains logements possèdent des sols en ciment ou, en ciment et en terre battue, et ces logements sont, le plus souvent, habités par des ménages élargis ; de façon égale en ce qui concerne le sol en ciment ; et davantage par des ménages avec noyau pour le sol en terre battue et en ciment.

L'adhésion à la modernisation par l'adoption de nouvelles technologies aurait donc commencé par le type de toit avec la tôle, puis par la construction des murs avec le crépissage et enfin par le sol de l'habitation avec le ciment. La modernisation est un processus lent et qui, n'entraîne pas « mécaniquement » de nucléarisation de la famille, bien au contraire, car les familles s'appropriant les caractéristiques de la modernité sont les familles élargies et donc composées de personnes apparentées ou non et/ou mariées.

De plus, la distinction entre les structures des ménages ne se fait qu'au niveau de la propriété privée avec l'utilisation des matériaux de construction. En effet, le type d'approvisionnement en eau et le type de toilettes sont des indicateurs « communautaires ». Les types de toilettes le sont car l'assainissement des eaux ne peut se faire que sous l'égide d'organisations nationales ou internationales. Les habitants en sont donc dépendants. L'approvisionnement en eau est également dépendant de ces organisations car ce sont elles qui viennent creuser des forages et des puits. Par exemple, dans le village de Bigori, les puits ne sont pas profonds car les personnes qui sont venues les creuser se sont rendues compte que le sol n'était pas assez solide. De ce fait, pendant la période des pluies, l'eau n'est pas potable. Certains d'entre eux vont dans les villages les plus proches pour s'approvisionner en eau potable. Les habitants ne peuvent rien y faire, ces indicateurs ne traduisent pas une précarité des types de famille. De plus, les points d'eau communautaires (forages, marigots, puits) peuvent être éloignés de plusieurs kilomètres du lieu d'habitation ; leur accès difficile n'a donc aucun lien avec la structure de la famille. Que la famille soit élargie ou non, avec ou sans noyau, les gens puisent leur eau dans le point le plus proche de leur lieu de résidence.

Confiance et structures familiales⁴

La circulation des enfants se pratique souvent en Afrique sub-saharienne ; les enfants sont placés temporairement ou à long terme dans une autre famille, le plus souvent apparentée. Dans la littérature actuelle, les différents types de placement semblent relever de la volonté de resserrer les liens de parenté et d'alliance. En effet, la majorité des enfants confiés ont un lien biologique direct avec le chef de famille. Les petits-enfants et neveux/nièces sont les plus nombreux. Mais, on remarque également la forte proportion d'enfants non apparentés au chef de famille, ce placement n'a donc aucun lien avec le resserrement des liens de solidarité.

Ainsi, nous avons pu observer, au cours de notre séjour sur le terrain, que la plupart des enfants confiés contribuaient très fortement aux revenus de la famille d'accueil. Ils travaillent dans les champs de riz toute la journée, surtout les garçons, ou s'occupent des tâches domestiques, tâches réservées essentiellement aux filles. Ces dernières passent leur journée à aller chercher de l'eau, à s'occuper de la préparation des repas, à laver le linge de maison, et à surveiller les enfants en bas âge. Les familles peuvent aussi se procurer un revenu supplémentaire en chargeant les enfants, filles ou garçons, de s'occuper de petits commerces (ventes d'oranges, de bananes...). Leur présence dans un ménage semble donc très favorable tant au niveau économique que domestique, et ce sont les familles élargies qui en profitent, accédant ainsi à un niveau de vie plus confortable que les autres, qui se traduit par l'utilisation de matériaux de construction de meilleure qualité. En plus de la présence d'enfants confiés, les familles élargies se composent de personnes apparentées (frères, sœurs, enfants biologiques) non scolarisées qui apportent également de la main-d'œuvre domestique et économique à la famille. Elles sont donc chargées la plupart du temps des mêmes tâches que les enfants confiés. Faire partie d'une famille nombreuse entraîne des conditions de vie meilleures ; mais la vie quotidienne ne semble pas pour autant plus agréable et moins laborieuse.

A l'intérieur de nos trois types de ménages, nous constatons que les familles monoparentales comportent un nombre d'enfants confiés non négligeable. La pratique du est très utile à ce type de ménage car la plupart de ces familles ont à leur tête des femmes, souvent veuves. Ceci nous amène à étudier le statut matrimonial des chefs de ménage qui peut influencer l'organisation sociale des familles.

En résumé, les ménages élargis sont 84 % à posséder des fondations avec crépissage et 88 % à avoir un toit en tôle contre respectivement 16 % et 12 % pour les ménages restreints. Ces derniers sembleraient avoir davantage de ressources que les ménages nucléaires et monoparentaux car le crépissage de la maison exige à la fois des moyens financiers et de la main-d'œuvre. Dans ce cas, les ménages nucléaires simples, plus particulièrement ceux monogames, et les ménages monoparentaux sont les moins privilégiés dans le rapport ressources/main-d'œuvre. En effet, les chefs de ménage nucléaires en union polygamique possèdent plusieurs femmes et ont donc davantage d'enfants, ce qui les avantage économiquement : ils possèdent « des bras » supplémentaires pour les activités agricoles et les activités qui rapportent de l'argent (le commerce en particulier), et peuvent donc acquérir du matériel de meilleure qualité.

⁴ Le lecteur est invité à se rendre en annexe page 25

La pauvreté serait donc essentiellement liée à la structure des ménages. En effet, notre typologie nous a permis de constater que plus les ménages comportent de personnes rapportant des ressources en espèces ou en nature, plus ils auront les moyens de se procurer des matériaux de construction de qualité pour se loger. Les conditions de logement ont permis de mesurer des différences significatives entre les structures des ménages. Les ménages élargis présentent des caractéristiques de logement qui laissent présager à un début de processus de modernisation. Contrairement à la vision évolutionniste de certains chercheurs, la modernisation est un processus lent qui n'entraîne pas mécaniquement de nucléarisation du ménage. Bien au contraire, car les ménages se distinguant par des marques de modernisation sont, contrairement au schéma de la théorie de la modernisation, les ménages élargis composés de personnes apparentées ou non.

Ainsi, nos résultats confirment la thèse d'Ester Boserup et la « rationalité des familles » (Yves Charbit).

Toutefois, nous souhaitons approfondir cette analyse en mettant en relation les ménages et les migrations. La migration est une des solutions les plus importantes des stratégies familiales.

En effet, source de diversification économique, la migration en milieu rural, est une des nombreuses stratégies de survie mise en place par les familles : l'agriculture ne suffisant pas, la population est contrainte de partir en migration pour augmenter le revenu du ménage. C'est donc dans ce type de situation que les populations ont adopté comme réponse les systèmes migratoires. Nous ferons l'hypothèse que ces migrations permettent d'améliorer les conditions de vie des populations. De quelle manière ? la construction de maisons de qualité (tôle, crépis, latrines aménagées, carrelage, groupe électrogène, panneaux solaires...), une aide monétaire et alimentaire régulière, le paiement des soins de santé et des frais scolaires. Grâce aux relations qu'ils entretiennent avec le ménage, les émigrants maximisent les revenus du ménage et par-là même leurs conditions de vie.

Ménages et migrations

Nos premières données sur la migration et les premiers entretiens recoltés au cours des deux terrains effectués dans les deux sous-préfectures nous ont permis de rédiger cette dernière partie.

Les phénomènes migratoires, dans les différentes enquêtes menées en Guinée, sont étudiés sur le plan de la migration de retour et de l'immigration, mais nous déplorons l'absence d'études sur l'émigration. C'est pourquoi, il nous paraît important de remédier à cette lacune, en s'appuyant essentiellement sur nos deux enquêtes effectuées en Guinée maritime en milieu rural.

L'histoire du peuplement de la Guinée maritime

La Guinée est composée de quatre régions naturelles : la Guinée maritime (ou basse guinée), la Haute Guinée, la Moyenne guinée et la Guinée forestière. La délimitation des frontières de la Guinée est le résultat de compromis négociés entre les trois puissances coloniales qui occupaient le pays : les Portugais au nord – ouest, les Anglais également au nord – ouest et au sud et les Français au nord et à l'est. La population guinéenne est issue des migrations successives, provoquées par les grands bouleversements des empires soudanais (Malinké, Soussou et Peul). Ces migrants sont arrivés en Guinée, ont repoussé les locaux ou s'y sont mélangés, souvent en les asservissant. Ainsi chaque région naturelle possède ses propres caractéristiques démographiques, ethnologiques et linguistiques.

La Guinée maritime, zone d'étude, est habitée par un ensemble de minorités ethniques sur lesquelles très peu d'études ont été conduites. Leur histoire commence dans la région du Fouta Djallon où beaucoup de groupes ethniques trouvent leur origine. D'après les écrits d'André Arcin⁵, les Baga

⁵ Arcin A., 1911, « Histoire de la Guinée française : Rivières du Sud-Fouta Dialo-Région du sud Soudan », Paris Challamel, 752p.

s'établirent auprès des Sérères et s'allièrent avec les Mandé, formant ainsi un puissant Etat dans le nord-ouest du Fouta, sous le nom de Landouma.

Selon les informations recueillies, les Baga ont migré sur la côte voulant fuir la conversion à la religion islamique. Ce peuple est formé de divers groupes, qu'on localise depuis la presqu'île du Kaloum (au nord de la péninsule de Conakry) jusqu'à la frontière de la Guinée-Bissau. Les peuples Baga comprennent cinq groupes linguistiques distincts du nord au sud : Mandori, Sitemu, Kakissa, Koba et Kaloum et ne formant qu'un seul peuple : les Baga.

Les Baga déclarent qu'ils ont été chassés car ils ont refusé de se convertir à l'Islam et que leur vie d'agriculteurs sédentaires était incompatible avec l'élevage du bétail itinérant et destructeur des Peul (conflit encore d'actualité). Les Baga se sont enfuis en petits groupes vers la côte où ils se sont établis sur des îlots marécageux, isolés avec d'autres groupes tels que les Nalou. Puis les Soussou ont suivi en vagues plus nombreuses, certainement délogés par les bouleversements causés par leurs parents plus puissants et leurs adversaires traditionnels, les Malinké.

Les migrations Soussou et Peuls ont continué jusqu'au 20^{ème} siècle. Progressivement, les Soussou ont pris le contrôle de ce qui était autrefois en réalité le territoire Baga. Le Soussou est la langue la plus usitée en pays Baga (le Baga Taï) sauf chez les anciens et dans les régions nord (Boffa et Boké) qui ont conservé leur langue maternelle.

Les traditions orales concernant la migration des Baga du sud parlent clairement du départ des Baga et des Temné de la région de Mamou, au nord-est et de Bena, au début du 18^{ème} siècle après les guerres avec les Peuls islamiques. Les Temné et les Baga, probablement séparés par une invasion Soussou, étaient autrefois voisins dans la région de Port-Loko. L'histoire ethnique des migrations est une structure complexe car elle fait appel autant à la stratification sociale des peuples qu'à la politique.

Problématique

L'émigration en Guinée maritime est une migration définitive des personnes. Contrairement à l'étude menée par Michel Picouet en Tunisie, où les migrants « *choisissent leur destination en fonction de leur apport à l'économie du village et conservent toutes leurs fonctions familiales au lieu d'origine (mariage, descendance, transmission du patrimoine).* », les émigrants que nous étudions ont quitté définitivement le village et n'ont plus de rôle spécifique dans l'organisation familiale hormis celui d'apport économique. En effet, ces personnes sont considérées comme les acteurs de l'amélioration des conditions de vie de leur famille. Et par extension, elles sont considérées comme des acteurs du développement local. En effet, en aidant leur propre famille, elles améliorent dans une certaine mesure les conditions de vie des autres villageois, voire de la sous-préfecture. En effet, dans un contexte de pauvreté donné, il est légitime de se demander quel peut être le rôle des personnes ayant quitté le pays. A l'heure actuelle, la notion de développement est omniprésente dans les pays en développement, toutes les organisations internationales et bailleurs de fonds travaillent sur ce thème.

Il existe de véritables dynamiques familiales et ethniques dans le sens où les familles ont créé un réseau migratoire, le plus souvent à l'étranger (Europe et Etats-Unis). Grâce à des entretiens menés auprès des ménages dont sont issus ces migrants, nous pouvons affirmer que nous nous trouvons dans une stratégie familiale voire communautaire. Ainsi, aucune incidence sur la structure des ménages n'apparaît, mais une organisation familiale spécifique pour ces ethnies. Dans ce cas précis, ces personnes ont davantage tendance à vivre en autarcie, et donc à ne pas faire partager leurs avantages. Peut-on les considérer comme des acteurs du développement local ? Sont-ils là dans cet objectif ? Leur but n'est-il pas d'améliorer les conditions de vie de leur famille ? Dans ce cas, nous parlerons de stratégies migratoires. La migration est une des solutions les plus importantes des stratégies familiales. En effet, source de diversification économique, la migration en milieu rural, est une des nombreuses stratégies de survie mise en place par les familles : l'agriculture ne suffisant pas, la population est contrainte de partir en migration pour augmenter le revenu du ménage. C'est donc dans ce type de situation que les populations ont adopté comme réponse les systèmes migratoires.

Nous faisons l'hypothèse que ces migrations permettent d'améliorer les conditions de vie des populations. De quelle manière ? la construction de maisons de qualité (tôle, crépis, latrines aménagées, carrelage, groupe électrogène, panneaux solaires...), une aide monétaire et alimentaire régulière, le paiement des soins de santé et des frais scolaires... Grâce aux relations qu'ils entretiennent avec la famille, les émigrants maximisent les revenus du ménage et par-là même leurs conditions de vie.

L'absence de données sur la migration en Guinée

Le recensement de la population réalisée en 1983 est la première opération statistique nationale s'intéressant à la migration. Ensuite il faudra attendre 1994 et l'Enquête Intégrale Budget Consommation (EIBC) pour avoir d'autres chiffres et enfin, l'enquête effectuée dans le cadre du Réseau sur les Migrations Urbaines en Afrique de l'Ouest (REMUAO) qui comprend des données sur les causes des migrations et couvrant une période allant de 1988 à 1992. Les données les plus récentes sont celles issues du Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1996 qui présente à la fois les mouvements de population à l'intérieur du pays, les migrations vers les villes et l'immigration internationale.

RGPH 1983

Le recensement de 1983 est la première opération statistique d'envergure nationale ayant saisi la migration à travers les questions relatives aux lieux de naissance et de résidence actuelle des individus. En février 1983, 707 953 habitants (environ 15 % de la population résidente) du pays étaient domiciliés en dehors de leur préfecture d'origine.

Sur le plan régional les préfectures de la Basse Guinée connaissent, en moyenne, des mouvements plus importants de population. Elles sont de loin les principales zones d'immigration : en moyenne 28 % des résidents des préfectures de cette région naturelle sont nés dans une autre préfecture que celles où ils résident. Ce sont également les préfectures qui connaissent le plus grand volume de sorties : 18,3 % des personnes nées dans les préfectures de la Basse Guinée ne résident pas dans leur préfecture de naissance en 1983. La Basse Guinée doit évidemment ces caractéristiques à la présence d'une part de Conakry, la Capitale, d'autre part à la présence de Fria, première ville industrielle de la Guinée, à laquelle il faut ajouter Kamsar et Boké. Toutes ces trois villes attirent les populations des préfectures, mais en particulier, les populations des préfectures qui leur sont contiguës. Ce qui explique que la Basse Guinée soit à la fois une zone d'immigration et d'émigration relativement importante.

Cependant, ces migrations internes ne sont connues aujourd'hui que dans leurs grandes lignes.

EMUG : seul document de cadrage statistique

L'enquête sur les migrations et l'urbanisation en Guinée (EMUG) entre dans le cadre d'un réseau régional pluridisciplinaire de recherche comprenant huit pays d'Afrique de l'Ouest : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria et Sénégal. Le CERPOD en a assuré la coordination technique.

L'EMUG réalisée en 1993 est la première grande enquête nationale sur les migrations et l'urbanisation. C'est la première fois que la Guinée dispose au niveau national d'informations aussi variées sur la migration : caractéristiques des migrants et de leur ménage d'origine, biographies résidentielles et professionnelles, causes et conséquences des migrations, insertion des migrants au lieu d'accueil, leurs liens avec le milieu d'origine, etc...

Les cinq chapitres abordent dans le détail plusieurs aspects de la migration : évolution historique et structurelle, évolution de la migration et de l'urbanisation, ampleur du phénomène migratoire, caractéristiques socio-démographiques des migrants et non migrants, et caractéristiques socio-démographiques des ménages en relation avec le comportement migratoire de leurs membres.

L'EMUG souligne l'absence de données fiables permettant de connaître le volume des itinéraires, les causes et les conséquences des migrations. "Tout diagnostic des problèmes de population lié à ce phénomène est actuellement difficile ; de même que la mise en place d'une politique adéquate dans ce sens". Les auteurs insistent aussi sur le manque d'études faites en Guinée sur les migrations. "Les seules informations disponibles au niveau national avec lesquelles on a travaillé jusque maintenant sont celles issues du recensement général de la population de février 1983. Elles se rapportent uniquement à la migration sur la durée de vie dont on connaît assez bien les limites".

EIBC 1994-1995 : Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages avec module Budget et Consommation

Environ 21,7 % des individus âgés de 15 ans et plus ont déclaré résider dans un lieu différent de leur lieu de naissance (migration durée de vie). Les flux dominants de migration durée de vie sont représentés par les individus nés en Moyenne Guinée ou en Basse Guinée et qui se sont installés à Conakry ou en Basse Guinée. Près de 61 % des migrants durée de vie sont nés en Basse Guinée ou en Moyenne Guinée (33 % et 27,8 % respectivement). Du côté lieu de destination de ces migrants, la capitale est le lieu d'installation privilégié (56,5 % des migrants durée de vie).

Les migrants de retour représentent 14,3 % de la population âgée de 15 ans et plus. Environ 53 % des migrants de retour proviennent de l'extérieur du pays, 36 % des centres urbains et 10 % du milieu rural. Le milieu rural constitue la principale destination des migrants de retour : près de 72 % des migrants de retour se sont installés dans ce milieu. Les flux de migration de retour se répartissent comme suit :

- Urbain / Rural : 22,6 %
- Extérieur / Rural : 42,7 %
- Urbain / Urbain : 13,2 %
- Extérieur / Urbain : 10,2 %
- Rural / Rural : 5,5 %
- Rural / Urbain : 4,4 %

Environ 64 % des migrations de retour ont eu lieu à partir de 1984.

Définition et hypothèses

Est émigrante, une personne qui a habité le village pendant une durée d'au moins six mois et qui a quitté ce village depuis au moins six mois et ayant un lien familial avec le chef de ménage.

On notera que cette définition a été modifiée au cours de l'enquête effectuée dans la sous-préfecture de Kanfarandé. En effet, était également considéré comme migrant, un individu ayant un lien économique avec le chef de ménage (transfert d'argent et de biens) sans avoir un lien de parenté.

Nous faisons l'hypothèse que les stratégies de l'émigration (les motifs de départ et les destinations) vont être différentes selon le niveau d'enclavement des villages ou de la sous-préfecture et selon l'appartenance ethnique des individus.

Ainsi, des profils d'émigration pourront être construits selon ces deux caractéristiques.

L'émigration dans la sous-préfecture de Kanfarandé

Dans la sous-préfecture de Kanfarandé, sur une population totale recensée de 5301 individus, 821 individus ont migré, soit 15,5 % de la population.

Tableau 5
Lieu de destination des émigrants

En %	Villages				Total
	Victoria	Kibanco	Koukouba	Lansanaya	
Migrants Conakry	44,4	23,6	24,4	38,6	304
Migrants en milieu urbain	30,9	24,5	51,1	22,3	258
Migrants en milieu rural	12,8	27,3	6,7	13,6	114
Migrants dans la sous-préfecture	5,1	17,3	10,4	2,7	58
Migrants à l'étranger	6,9	7,3	7,4	22,8	87
Total	100,0	100,0	100,0	100	100,0
Effectifs	392	110	135	184	821

Sources : DNS/POPINTER.

A Victoria, chef-lieu de la sous-préfecture, l'émigration est tournée essentiellement vers la capitale et le milieu urbain, certainement du fait de la présence massive de fonctionnaires.

Comme Victoria, les personnes qui quittent Kibanco se rendent en majorité à Conakry et vers le milieu urbain mais environ 27 % d'entre eux partent vers le milieu rural.

A Koukouba, un migrant sur deux émigre en milieu urbain du fait de la proximité de la ville minière, Kamsar et de la préfecture, Boké.

Les émigrants de Lansanaya se caractérisent par une forte proportion de départs vers l'étranger (23 %). Le reste des individus se tournent vers une émigration urbaine.

Cette émigration internationale est essentiellement le fait des habitants de l'ethnie Diakhanké qui ont mis en place un véritable réseau migratoire.

L'émigration dans les sous-préfectures de Mankountan et Kanfarandé

Nous aurions voulu vous présenter un travail plus élaboré et quasiment achevé mais les circonstances font que nous sommes dans l'impossibilité de le faire.

Toutefois, l'écoute de plusieurs entretiens nous laisse présager la confirmation de nos hypothèses :

1) A Mankountan, les gens qui ont de bonnes conditions d'habitation sont souvent des personnes qui ont économisé l'argent de leur travail et qui se sont construits une maison.

En revanche, à Kanfarandé, les liens avec les migrants sont plus forts, et donc la dépendance aussi.

2) En effet, l'émigration vers Conakry et les zones urbaines n'a pratiquement aucun impact sur les conditions d'habitat et l'émigration internationale non plus. D'ailleurs, certains ménages ayant par exemple du sol en carrelage ou ciment ou un groupe électrogène n'ont pas d'émigrants.

Mais il faut toujours garder en tête qu'à Mankountan nous n'avons recensé que les descendants des chefs de ménage ayant émigré contrairement à Kanfarandé où nous avons recensé en plus des descendants, les personnes avec qui ils entretiennent des relations économiques.

Annexes

Tableau I. Distribution des structures des ménages selon le type d'approvisionnement en eau

Types d'approvisionnement en eau	Ménages nucléaires simples			Ménages élargis sans noyau			Ménages élargis avec noyau			Effectifs
	Monogame simple	polygame simple	monoparental simple	monogame sans noyau	polygame sans noyau	monoparental sans noyau	monogame avec noyau	polygame avec noyau	monoparental avec noyau	
Au puits dans la concession	4	4	1	10	22	7	7	17	5	77
Au puits chez le voisin	5	5	3	26	22	11	14	14	8	108
Au puits dans la concession et chez le voisin								1		1
Au puits du village		2	2	7	4	2	5	2	1	25
Au puits au village et dans la concession				2						2
Au marigot	1	5	2	5	4	1		3	1	22
Au forage	3	8	2	9	5	2	3	13	1	46
Au forage et puits dans la concession	1	2		8	15	3	6	4	3	42
Au forage et puits chez le voisin	2		1	2	2	1		3	4	15
Au forage et au marigot							1	1		2
Absence d'information			1							1
Effectifs	16	26	12	69	74	27	36	58	23	341

Source : Enquête 2002. DNS/POPINTER

Tableau II. Distribution des structures des ménages selon le type de toilettes de l'habitation

Type de toilettes	Ménages nucléaires simples			Ménages élargis sans noyau			Ménages élargis avec noyau			Effectifs
	Monogame simple	polygame simple	monoparental simple	monogame sans noyau	Polygame sans noyau	monoparental sans noyau	monogame avec noyau	polygame avec noyau	monoparental avec noyau	
Latrines sommaires	14	21	7	58	66	22	29	49	19	285
Latrines aménagées	2	3	2	9	7	3	7	6	3	42
WC									1	1
Latrines chez le voisin		1	2	2		1				6
Autre, NSP		1								1
Latrines sommaires et aménagées								2		2
Latrines sommaires et WC								1		1
Absence d'information			1			1				3
Total	16	26	12	69	74	27	36	58	23	341

Source : Enquête 2002. DNS/POPINTER

Tableau III. Distribution des structures des ménages selon le type de construction des murs de l'habitation

type de construction des murs	Ménages nucléaires simples			Ménages élargis sans noyau			Ménages élargis avec noyau			Effectifs
	monogame simple	polygame simple	monoparental simple	Monogame sans noyau	Polygame sans noyau	monoparental sans noyau	monogame avec noyau	polygame avec noyau	monoparental avec noyau	
Terre battue	10	9	6	37	32	14	15	18	10	151
Terre cuite	1	1		4	4	1	2	1		14
Terre battue et terre cuite					1			3		4
Ciment					1				1	2
Ciment et terre battue	1		1					2		4
Ciment et terre cuite		1			1			1		3
Crépissage et terre battue	3	11	3	23	25	7	9	20	5	106
Crépissage et terre cuite		1		1	2		3			7
Terre battue, terre cuite et crépissage							1	1	1	3
Crépissage et ciment					1	1				2
Crépissage, ciment et terre battue							1			1
Crépissage, ciment et terre cuite				1				2		3
Crépissage, terre cuite et terre battue		1						3		4
Absence d'information	1	2	2	3	7	4	5	7	6	37
Effectifs	16	26	12	69	74	27	36	58	23	341

Source : Enquête 2002. DNS/POPINTER

Tableau IV. Distribution des structures des ménages selon le toit de l'habitation

Toit de l'habitation	Ménages nucléaires simples			Ménages élargis sans noyau			Ménages élargis avec noyau			Effectifs
	monogame simple	Polygame simple	monoparental simple	Monogame sans noyau	polygame sans noyau	monoparental sans noyau	monogame avec noyau	polygame avec noyau	monoparental avec noyau	
Tôle	8	8	5	32	43	16	21	25	15	173
Chaume	8	14	6	28	16	7	8	5	4	96
Tôle et chaume		4		9	15	4	7	28	4	71
Absence d'information			1							1
Total	16	26	12	69	74	27	36	58	23	341

Source : Enquête 2002. DNS/POPINTER

Tableau V. Distribution des structures des ménages selon le type de sol de l'habitation

Type de sol	Ménages nucléaires simples			Ménages élargis sans noyau			Ménages élargis avec noyau			Effectifs
	monogame simple	Polygame simple	monoparental simple	monogame sans noyau	Polygame sans noyau	monoparental sans noyau	monogame avec noyau	polygame avec noyau	monoparental avec noyau	
Terre battue	12	20	10	55	67	26	28	32	20	270
Ciment	2	4	1	11	4	1	4	12		39
Terre battue et ciment	2	2		3	3		3	13	3	29
Carrelage et terre battue							1	1		2
Absence d'information			1							1
Effectifs	16	26	12	69	74	27	36	58	23	341

Source : Enquête 2002. DNS/POPINTER

Tableau VI. Distribution des structures des ménages selon le nombre d'enfants confiés

Nombre d'enfants confiés	Ménages nucléaires simples			Ménages élargis sans noyau			Ménages élargis avec noyau			Effectifs
	monogame simple	Polygame simple	monoparental simple	monogame sans noyau	Polygame sans noyau	Monoparental sans noyau	monogame avec noyau	polygame avec noyau	monoparental avec noyau	
0	16	26	12	18	12	5	13	18	6	126
1				25	24	6	9	10	5	79
2				13	16	7	8	8	5	57
3				8	9	6	1	8	3	35
4				4	5	3		5	1	18
5					3		1	3	1	8
6				1	3		2	3		9
7					1		1		1	3
8							1		1	2
9					1					1
10								3		3
Total	16	26	12	69	74	27	36	58	23	341

Source : Enquête 2002. DNS/POPINTER

Tableau VII. Distribution des structures des ménages selon le sexe et le statut matrimonial du chef de famille

Masculin	Ménages nucléaires simples			Ménages élargis sans noyau			Ménages élargis avec noyau			Effectifs	
	monogame simple	polygame simple	monoparental simple	monogame sans noyau	Polygame sans noyau	Monoparental sans noyau	monogame avec noyau	polygame avec noyau	Monoparental avec noyau		
Célibataire						5				2	7
Divorcé			2			1				3	6
Fiancé				1						1	2
Monogame	15			63		1	34			2	116
Polygame deux épouses	1	22		5	43		1	27			99
Polygame trois épouses		4			21		1	17			43
Polygame quatre épouses					8			10			18
Polygame cinq épouses					1			2			3
Veuf					1						1
Effectifs	16	26	3	69	74	7	36	58	6		295
Féminin											
Célibataire											Effectifs
Divorcée											0
Monogame			1							1	2
Première épouse			1							1	2
Deuxième épouse										2	3
Troisième épouse										2	3
Veuve			2			1					1
Rang inconnu			3			14				13	29
Effectifs			9			2		20	17		46

Source : Enquête 2002. DNS/POPINTER

